

From: Ministry of Education (EDU) <MinistryofEducation@ontario.ca>
Sent: August 5, 2022 4:05 PM
To: Ministry of Education (EDU) <MinistryofEducation@ontario.ca>
Subject: 2022-23 Health and Safety Measures in Schools | Mesures de santé et de sécurité dans les écoles pour 2022-2023

Memorandum to: Directors of Education
Secretary/Treasurers of School Authorities

From: Nancy Naylor
Deputy Minister

Subject: **2022-23 Health and Safety Measures in Schools**

For the past two school years, Ontario's students, and their families, educators and school staff have demonstrated resiliency and flexibility in responding to changes to public health and workplace safety measures during the course of the COVID-19 pandemic.

The Ministry of Education remains committed to providing students with a normal return to school and to supporting an enriching school experience that enables academic success and lets students take advantage of the activities and programs that enhance classroom learning and build social and life skills.

As recently announced, the Government of Ontario's ***Plan to Catch Up***, will help students catch up on learning, prepare for the jobs of the future and support their physical and mental health and well-being.

The Plan is available to view or download [here](#), and includes five key pillars:

- Kids being **back in the classroom**, on time with a full school experience that includes extra-curriculars like sports, band and field trips;
- **Tutoring supports** to fill gaps in learning;
- Preparing them for the **jobs of tomorrow**, including the skilled trades;
- More money to **build new schools** and improve education; and
- Expanded supports for **students' mental health**.

On the advice of the Office of the Chief Medical Officer of Health, for the 2022-23 school year, most health and safety requirements remain unchanged from the previous direction provided to school board partners at the end of the 2021-22 school year.

Continuing with this direction and based on the advice of the Office of the Chief Medical Officer of Health, masks will not be required for students, staff and visitors in schools, school board offices, or on student transportation. We strongly encourage school boards and schools to actively promote respectful, welcoming and inclusive environments for individuals who choose to wear, or not to wear a mask within their school communities.

The government will continue to provide free high-quality masks for students and staff and eye protection for staff, if they choose to use them. School boards can continue to order this optional PPE for students and staff through the Ministry of Public and Business Service Delivery (formerly the Ministry of Government and Consumer Services).

Where staff are required to perform an Aerosol Generating Medical Procedure (AGMP) or required to be in the same room when an AGMP is being performed, N95 respirators (fit tested) are recommended and will continue to be provided. All staff will also continue to have access to non-fit-tested N95s.

School boards will also continue to have access to rapid antigen tests to be used in accordance with provincial testing guidance.

For students with disabilities, all health and safety protections continue to be fully adhered to with additional supports in staffing and mental health funding to support students most in need.

All students will continue to have access to evidence-based and timely school-based mental health services and supports. The government has made unprecedented investments to support student mental health, including over \$90 million projected in 2022-23, an increase of \$10 million from the previous year.

It is recommended that staff, students and visitors continue to self-screen every day before attending school using either the [COVID-19 school and child care screening tool](#), or a screening tool designated by the local public health unit, in alignment with current provincial guidance. Following public health guidance, individuals should stay home if they are feeling ill to prevent the spread of illness.

Appropriate hand hygiene and respiratory etiquette should continue to be promoted and integrated throughout the school day. Hand sanitizer will continue to be provided to school boards through the Ministry of Public and Business Service Delivery and the government's pandemic supply chain.

The ministry is providing \$304 million through the COVID-19 Learning Recovery Fund in the 2022-23 Grants for Student Needs for enhanced cleaning standards and temporary additional staffing requirements, including to maintain enhanced cleaning standards. The funding can be used to support teachers, early childhood educators, educational assistants, and other education workers, including custodians to continue to support healthy and safe schools.

School boards have flexibility in how they use the funds among any of these priorities, based on local need.

Schools and school vehicles are expected to continue with enhanced cleaning protocols requiring cleaning/disinfecting high-touch surfaces at least once daily. Required critical supplies and equipment, for example, disinfectant, will continue to be provided to school boards through the Ministry of Public and Business Service Delivery and the government's pandemic supply chain.

Significant improvements have been made to ventilation and filtration through the implementation of various measures across all schools. This includes improvements to existing ventilation systems, deployment of over 100,000 standalone HEPA filter units and other ventilation devices, upgrades to school ventilation infrastructure and increased transparency for students, parents and staff.

School boards are expected to continue to implement ventilation best practice measures outlined in [2021:B14 School Ventilation as applicable in the context of each school facility](#).

Consistent with updated American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) guidance, ventilation systems should be operated two hours or more before the first occupant enters the building or after the last occupant leaves the building.

A reminder that HEPA units are required in every occupied kindergarten class, in all occupied learning spaces without mechanical ventilation, and in mechanically ventilated learning spaces without MERV-13 level filters. Any additional HEPA filter units should continue to be deployed by school boards in learning spaces in a manner that maximizes their benefit.

Please note Public Health Ontario has updated its Frequently Asked Questions document on [Use of Portable Air Cleaners and Transmission of COVID-19](#).

For the 2022-23 school year, school boards must also continue to publicly communicate ventilation measures through the Standardized Ventilation Measures Report. School boards should ensure this report can be easily found on their website. School board workbooks will be shared for school boards to validate and update as required. The data must be shared with the Ministry by August 22, 2022, and reports must be updated and posted publicly by August 26, 2022.

Schools/school boards are to continue to monitor their own absence rates and collaborate closely with their local public health unit, including School-Focused Nurses, to support student well-being and health and safety in schools. Should the absence rate in a school increase above what a school would typically experience, and absences are not perceived to be linked to other factors (e.g., holidays), it is recommended that a school principal notify their local public health unit.

Increased absenteeism may indicate increased cases of COVID-19 or other respiratory or gastrointestinal infections in the school. Local public health units are encouraged to have a process in place to review absence data and may provide schools/boards with additional guidance and support, including suggested resources for communication to students, staff and families.

For the 2022-23 school year, the ministry is working with the Office of the Fire Marshal on a return to pre-pandemic total evacuation fire drill procedures in schools. These procedures are specific to individual schools and are documented in fire safety plans that are approved by local Chief Fire Officials. Information from the Office of the Fire Marshal about fire drill procedures in schools will be shared at a later date. Any updates to a school's Emergency and Crisis Response plan should be aligned with the most current public health guidance and should be fully communicated to members of the school community, the local police service and the local fire department.

As was the case for the last two school years, each board is to identify a COVID-19 contact person (COVID-19 Board Lead) and to provide their name and contact information to the Field Services Branch regional manager by September 9, 2022.

See list of Field Services Branch regional managers.

Central	Maureen Shave	(705) 725-7634 1-800-471-2537	Maureen.Shave@ontario.ca
West	Jeff Moser	(519) 667-2044 1-877-421-7184	Jeff.Moser@ontario.ca
North	Stephen Simard	(705) 492-9936 1-800-461-9570	Stephen.Simard@ontario.ca
East	Marie-Christine Lemenchick	(613) 225-7182 1-800-267-1067	Marie-Christine.Lemenchick@ontario.ca
Toronto	Michelle Newlands	(416) 314-8679 (647) 289-7675	Michelle.Newlands@ontario.ca
Director	Andrew Locker	(647) 972-1542	Andrew.Locker@ontario.ca

The purpose of identifying COVID-19 Board Leads is to facilitate the ministry's ongoing and timely communications with school boards in order to support the implementation of any health and safety measures necessary to keep schools open for in-person learning.

A general reminder that staff, students, and visitors should ensure that they are complying with all applicable health and safety requirements for the sector or facility in which they are in (e.g. rules associated with an Education and Community Partnership Program facility).

Should you have any questions, please contact **Julia Danos, Executive Lead, Reopening Secretariat** at julia.danos@ontario.ca.

As always thank you for continued collaboration and partnership to support students and staff.

Sincerely,

Nancy Naylor
Deputy Minister

- c: Executive Director, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
- Executive Director, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
- Executive Director, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
- Executive Director, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
- Executive Director, Council of Ontario Directors of Education (CODE)
- Executive Director and Secretary-Treasurer, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
- General Secretary, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
- General Secretary, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
- General Secretary, Ontario Secondary School Teachers' Federation (OSSTF)
- Chair, Ontario Council of Educational Workers (OCEW)
- Chair, Education Workers' Alliance of Ontario (EWAO)
- Co-ordinator, Canadian Union of Public Employees – Ontario (CUPE-ON)
- Executive Director, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
- Executive Director, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
- Executive Director, Ontario Principals' Council (OPC)

Note de service

Destinataires: Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditrice: Nancy Naylor
Sous-ministre

Objet: **Mesures de santé et de sécurité dans les écoles pour 2022-2023**

Au cours des deux dernières années scolaires, les élèves de l'Ontario et leurs familles, les éducateurs et le personnel scolaire ont fait preuve de résilience et de souplesse pour répondre aux changements apportés aux mesures de santé publique et de sécurité au travail au cours de la pandémie de COVID-19.

Le ministère de l'Éducation demeure engagé envers le retour à la normale en classe afin de soutenir une expérience scolaire enrichissante qui favorise la réussite scolaire et permet aux élèves de profiter des activités et des programmes qui améliorent l'apprentissage en classe et renforcent les compétences sociales et les aptitudes à la vie quotidienne.

Tel qu'annoncé récemment, le **Plan pour le rattrapage** du gouvernement de l'Ontario aidera les élèves à rattraper les retards en matière d'apprentissage, à se préparer aux emplois de l'avenir et à favoriser leur santé et leur bien-être physique et mental.

On peut visualiser ou télécharger le plan [ici](#). Il comprend cinq mesures clés :

- Faire en sorte que les enfants **retournent en classe**, sans retard, et bénéficient d'une expérience scolaire complète incluant des activités parascolaires comme des activités sportives, des groupes de musique et des sorties éducatives;
- Fournir des **soutiens au tutorat** pour combler les lacunes en matière d'apprentissage;
- Préparer les élèves à exercer les **emplois de demain**, y compris les métiers spécialisés;
- Un financement accru pour **construire de nouvelles écoles** et améliorer l'éducation;
- Des soutiens élargis pour améliorer la **santé mentale des élèves**.

Selon les conseils du Bureau du médecin hygiéniste en chef, pour l'année scolaire 2022-2023, la plupart des exigences en matière de santé et de sécurité demeurent inchangées par rapport à l'orientation précédente fournie aux partenaires des conseils scolaires à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Dans le prolongement de cette orientation, et selon les conseils du Bureau du médecin hygiéniste en chef, le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves, le personnel et

les visiteurs dans les écoles, les bureaux des conseils scolaires ou dans les transports scolaires. Nous encourageons vivement les conseils scolaires et les écoles à promouvoir activement des environnements respectueux, accueillants et inclusifs pour les personnes qui choisissent de porter ou non un masque au sein de leurs communautés scolaires.

Le gouvernement continuera à fournir gratuitement des masques de haute qualité pour les élèves et le personnel et des protections oculaires pour le personnel, s'ils choisissent de les utiliser. Les conseils scolaires peuvent continuer à commander cet EPI facultatif pour les élèves et le personnel par l'intermédiaire du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement le ministère des Services gouvernementaux et Services aux consommateurs).

Lorsque le personnel doit effectuer une intervention médicale générant des aérosols (IMGA) ou se trouver dans la même pièce qu'une IMGA, des masques respiratoires N95 (dont l'ajustement a été testé) sont recommandés et continueront d'être fournis. Tous les membres du personnel auront accès aux masques N95 (dont l'ajustement n'a pas été testé).

Les conseils scolaires continueront également d'avoir accès aux tests antigéniques rapides, qui seront utilisés conformément aux directives provinciales en la matière.

Les élèves handicapés auront accès à toutes les protections de santé et de sécurité disponibles dans l'école avec de l'appui additionnel au niveau du personnel et du financement en matière de santé mentale pour les élèves qui en ont le plus besoin. Tous les élèves continueront d'avoir un accès rapide à des services et des soutiens en santé mentale en milieu scolaire fondés sur des preuves. Le gouvernement a fait des investissements sans précédent pour soutenir la santé mentale des élèves, dont plus de 90 millions de dollars prévus en 2022-2023, soit une augmentation de 10 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Il est recommandé au personnel, aux élèves et aux visiteurs de continuer à s'autodépister chaque jour avant d'aller à l'école en utilisant soit [l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#), soit un outil de dépistage désigné par l'unité de santé publique locale, conformément aux directives provinciales actuelles. Conformément aux conseils de santé publique, les personnes qui se sentent malades doivent rester chez elles afin d'éviter la propagation de la maladie.

L'hygiène des mains et une étiquette respiratoire appropriées doivent continuer à être promues et intégrées tout au long de la journée scolaire. Du désinfectant pour les mains continuera d'être fourni aux conseils scolaires par l'entremise du ministère des Services au public et aux entreprises et de la chaîne d'approvisionnement gouvernementale en cas de pandémie.

Le Ministère fournit 304 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour la reprise de l'apprentissage en lien avec la COVID-19 dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves 2022-2023 pour répondre aux besoins temporaires en personnel supplémentaire, notamment pour maintenir des normes de nettoyage améliorées. Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir les enseignants, les éducateurs de la petite enfance, les aides-enseignants et les autres travailleurs en éducation, dont les concierges, afin de continuer à soutenir des écoles saines et sécuritaires.

Les conseils scolaires ont toute latitude quant à la répartition des fonds parmi l'une ou l'autre de ces priorités, et ce selon leurs besoins.

Les écoles et les véhicules scolaires devraient continuer à appliquer les protocoles de nettoyage améliorés exigeant le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins une fois par jour. Les fournitures et l'équipement essentiels requis, par exemple le désinfectant, continueront d'être fournis aux conseils scolaires par le ministère des Services au public et aux entreprises et par la chaîne d'approvisionnement gouvernementale en cas de pandémie.

Des améliorations significatives ont été apportées à la ventilation et à la filtration grâce à la mise en œuvre de diverses mesures dans toutes les écoles, notamment l'amélioration des systèmes de ventilation existants, le déploiement de plus de 100 000 unités de filtration HEPA autonomes et autres dispositifs de ventilation, la modernisation de l'infrastructure de ventilation des écoles et une transparence accrue pour les élèves, les parents et le personnel.

Les conseils scolaires doivent continuer à mettre en œuvre les mesures de pratiques exemplaires en matière de ventilation décrites dans la note de service [2021:B14 systèmes de ventilation dans les écoles](#) selon le contexte de chaque établissement scolaire.

Conformément aux directives actualisées de *l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE)*, les systèmes de ventilation doivent fonctionner au moins deux heures avant l'entrée du premier occupant ou après le départ du dernier occupant.

Nous vous rappelons que des unités de filtration HEPA sont requises dans chaque classe de maternelle occupée, dans tous les espaces d'apprentissage occupés sans ventilation mécanique et dans les espaces d'apprentissage ventilés mécaniquement sans filtres de niveau MERV-13. Les conseils scolaires doivent continuer à déployer toute unité de filtration HEPA supplémentaire dans les espaces d'apprentissage de manière à en maximiser les avantages.

Veillez noter que Santé publique Ontario a mis à jour son document de foire aux questions sur [l'utilisation de dispositifs portatifs de filtration d'air et la transmission de la COVID-19](#).

Pour l'année scolaire 2022-23, les conseils scolaires doivent également continuer à communiquer publiquement les mesures de ventilation au moyen du Rapport normalisé sur les mesures de ventilation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que ce rapport puisse être facilement retrouvé sur leur site Web. Les cahiers de travail des conseils scolaires seront partagés pour que les conseils scolaires les valident et les mettent à jour au besoin. Les données doivent être transmises au ministère d'ici le 22 août 2022 et les rapports doivent être mis à jour et affichés publiquement d'ici le 26 août 2022.

Les écoles et les conseils scolaires doivent continuer à surveiller leurs propres taux d'absentéisme et à collaborer de près avec leur bureau de santé publique local. Si le taux d'absentéisme d'une école est supérieur à ce qu'il est habituellement et que les absences ne semblent pas être liées à d'autres facteurs (p. ex. les vacances), il est recommandé que le directeur de l'école en informe le bureau de santé publique local.

Une augmentation de l'absentéisme peut être le signe d'une augmentation des cas de COVID-19 ou d'autres infections respiratoires ou gastro-intestinales dans l'école. Les unités locales de santé publique sont encouragées à mettre en place un processus d'examen des données relatives à l'absentéisme et peuvent fournir aux écoles et aux conseils scolaires des conseils et un soutien supplémentaires, y compris des suggestions de ressources à communiquer aux élèves, au personnel et aux familles.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Ministère travaille avec le Bureau du commissaire aux incendies pour la reprise des procédures d'exercice d'évacuation totale des écoles d'avant la pandémie. Ces procédures sont propres à chaque école et sont documentées dans des plans de sécurité incendie approuvés par les chefs des services d'incendie locaux. Des informations du Bureau du commissaire aux incendies sur les procédures d'évacuation en cas d'incendie dans les écoles seront communiquées à une date ultérieure. Toute mise à jour du plan d'intervention d'urgence et de crise d'une école doit être alignée sur les orientations les plus récentes en matière de santé publique et doit être pleinement communiquée aux membres de la communauté scolaire, au service de police local et au service d'incendie local.

Comme ce fut le cas pour les deux dernières années scolaires, chaque conseil scolaire doit identifier une personne-ressource pour la COVID-19 (responsable de la COVID-19 au sein du conseil) et fournir son nom et ses coordonnées au chef régional de la Direction des services régionaux d'ici le 9 septembre 2022.

Voici la liste des chefs régionaux de la Direction des services régionaux.

Centre	Maureen Shave	705 725-7634 1 800 471-2537	Maureen.Shave@ontario.ca
Ouest	Jeff Moser	519 667-2044 1 877 421-7184	Jeff.Moser@ontario.ca
Nord	Stephen Simard	705 492-9936 1 800 461-9570	Stephen.Simard@ontario.ca
Est	Marie-Christine Lemenchick	613 225-7182 1 800 267-1067	Marie-Christine.Lemenchick@ontario.ca
Toronto	Michelle Newlands	416 314-8679 647 289-7675	Michelle.Newlands@ontario.ca
Directeur	Andrew Locker	647 972-1542	Andrew.Locker@ontario.ca

L'identification des responsables COVID-19 au sein des conseils a pour but de faciliter les communications continues et opportunes du ministère avec les conseils scolaires afin de soutenir la mise en œuvre de toute mesure de santé et de sécurité nécessaire pour que les écoles restent ouvertes à l'apprentissage en personne.

Un rappel général que le personnel, les élèves et les visiteurs doivent s'assurer qu'ils se conforment à toutes les exigences de santé et de sécurité applicables au secteur ou à l'installation dans laquelle ils se trouvent (par exemple, les règles associées à une installation du Programme de partenariat avec l'éducation et la communauté).

Si vous avez des questions, veuillez svp contacter **Julia Danos, Directrice générale, Secrétariat de la réouverture des écoles** à julia.danos@ontario.ca.

Comme toujours, merci pour votre collaboration et votre partenariat constants pour soutenir les élèves et le personnel.

La sous-ministre,

Nancy Naylor

c.c. : Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Directrice exécutive et secrétaire-trésorière, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Secrétaire générale, Fédération des enseignants et enseignantes de l'élémentaire de l'Ontario (FEÉO)
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
Présidente, Education Workers' Alliance of Ontario (EWAO)
Coordinateur/coordinatrice, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)
Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)